

Nouvelle billettique : déjà dans le bus, demain dans le Tram

Avec la mise en service du tramway, la Communauté urbaine s'apprête à donner un nouveau souffle à nos déplacements. Liaisons facilitées dans huit mois grâce à la complémentarité du tramway et des bus, temps de trajets réduits pour tous les usagers, meilleure qualité de service, le changement est aujourd'hui à portée de main.

Depuis de nombreuses années, le réseau de transports en commun communautaire se prépare à cette échéance, multipliant les innovations sur le terrain alors que d'importants moyens ont été mobilisés pour faire face aux perturbations liées aux travaux. De nombreux exemples attestent de cette impulsion nouvelle : mise en place d'une navette électrique dans le centre de Bordeaux, initiative exemplaire dont beaucoup de villes souhaitent aujourd'hui s'inspirer, création du «Bus du Fleuve » et renforcement de la flotte de bus au gaz, qui contribuent à placer aujourd'hui Bordeaux comme l'un des tous les premiers réseaux «propres » de France.

C'est aujourd'hui au tour de la billettique - et des équipements qui y sont liés - de changer. Dès le 5 mai prochain, le réseau de bus de la Communauté urbaine va en effet adopter un nouveau système de validation des titres de transport. Finis les tickets-papier en accordéon ou les coupons : les abonnés utiliseront désormais un Pass à puce électronique rechargeable, les autres voyageurs un Tickarte magnétique. D'abord les bus, ensuite le tramway, cette nouvelle billettique sera également le sésame pour accéder gratuitement aux parcs-relais, puis à d'autres réseaux comme les cars interurbains ou les trains régionaux, dès 2004. Simple et pratique, ce nouveau « viatique » allie les avantages d'une technologie de pointe aux réponses d'un système plein d'avenir !

NOUVELLE BILLETTIQUE

UN TICKET POUR L'AVENIR

La billettique ? Qu'est ce que c'est ? Comment la définir ? Pour faire simple, on dira qu'il s'agit d'un support de titre de transport, ce terme désignant par extension l'ensemble des matériels et logiciels qui permettent d'utiliser les transports en commun. Précision importante, la billettique ne désigne en aucun cas un moyen de paiement.

A partir du 5 mai prochain, c'est donc une petite révolution qui va affecter le réseau de transports en commun. En attendant la grande, celle qui est programmée pour la fin de l'année et porte le nom de Tramway. Plusieurs arguments ont plaidé en faveur d'un changement radical.

- D'abord les contraintes techniques. L'époque des tickets de bus est en effet aujourd'hui complètement révolue et les traditionnels composteurs sont à ranger au rayon des accessoires actuellement introuvables sur le marché.
- L'ancien système ne pouvant raisonnablement être étendu au tramway, l'arrivée de ce dernier a évidemment imposé une modernisation du dispositif.
- Le nouveau système impose une validation systématique, alors que les 3 / 4 des usagers ne valident pas aujourd'hui leur titre de transport. La nouvelle billettique va donc permettre de matérialiser l'accès au service de transports en commun. En pratique, cet outil constitue également une bonne parade contre la fraude, argument de poids pour un réseau où le taux de fraude est évalué à 18 % de la fréquentation. C'est un fait, si tous les usagers valident leur titre de transport, les fraudeurs seront évidemment plus facilement identifiables.
- Cet outil est aussi une des clés du développement de l'intermodalité, puisque seul le titre TER+BUS est aujourd'hui opérationnel. Qu'une carte unique permette de passer d'un mode de transport à l'autre, c'est à dire du tramway aux bus, aux cars interurbains ou au train, constitue un progrès indiscutable et un facteur d'attractivité des transports en commun. Ce système permet, de surcroît, d'imaginer des tarifications intermodales plus performantes. C'est par exemple l'objet de l'étude soumise au Conseil de Communauté du 28 mars prochain, qui vise à regarder la faisabilité de la création d'un titre unique de transport, à l'échelle du bassin d'emploi de l'agglomération bordelaise. Cette étude sera pilotée conjointement par la Communauté urbaine, le Conseil Général et la Conseil Régional.
- La validation systématique permet un meilleur suivi de la fréquentation, une meilleure connaissance du trafic des lignes... et donc, une meilleure adaptation de l'offre à la demande.

NOUVELLE BILLETTIQUE :

UN VERITABLE DEFI TECHNIQUE

Aucune raison de boudier son plaisir et d'effectuer le geste qui change tout : « ttzziiitt » avec le Tickarte ou « swwiiift » avec le Pass. On en redemanderait presque. Dès le 5 mai prochain, le système sera intégralement opérationnel sur l'ensemble des 550 bus du réseau communautaire. Cela, au terme d'une véritable course contre la montre et d'une performance technique non moins remarquable :

- pré-câblage des bus et installation des supports sur l'ensemble de la flotte, plusieurs mois ont été nécessaires. Concrètement, les valideurs sont reliés à une unité centrale embarquée à bord de chaque bus, elle même reliée par contact radio aux différents dépôts qui transmettent ensuite les informations à un serveur central,
- installation des nouveaux valideurs, en remplacement des composteurs durant le week-end qui va précéder le 5 mai. Un nom de code évocateur pour cette opération, c'est « clic clac ». Les équipes de Connex et du groupement Schlumberger / ERG seront sur le pont dès le vendredi 2 mai au soir,
- diffusion des « Pass » à puce aux 70 000 abonnés du réseau (mars et avril),
- mobilisation et approvisionnement des 3 espaces d'accueil Connex, des 50 dépositaires habilités par Connex à recharger les « Pass » et des 300 points de ventes disséminés sur le territoire de la Communauté urbaine où l'on pourra acheter les « Tickartes » (cf. dépliant joint).

Le « Pass » à puce

Le « Pass » appartient à la famille des cartes à puce, à l'instar des cartes bancaires traditionnelles. Il est nominatif et réservé aux abonnés : les noms et prénoms de l'utilisateur y sont mentionnés, complétés d'une photo. En revanche, les informations sur le titre de transport n'y sont pas inscrites en clair, mais répertoriées dans la puce.

Le mode d'emploi ? A chaque embarquement, placer le Pass devant la cible du valideur (un rond noir au centre du boîtier). Validation en 0,2 seconde : un signal vert annonce la prise en compte du passage, un signal rouge précèdera le message sur la nature du refus.

L'approvisionnement ? Pour recharger la carte, il faudra aller dans un des 3 espaces accueil de Connex ou s'adresser à l'un des 50 dépositaires relais agréé par Connex. L'opération de distribution des « Pass » va démarrer dans les jours qui viennent : les abonnés recevront à leur domicile le « Pass » à puce avec toutes les caractéristiques de leur abonnement en cours.

Le « Tickarte »

Finis les tickets et talons correspondants ! A partir du 5 mai, il s'agira d'utiliser une carte magnétique - le système est donc différent du Pass - sur laquelle sera mentionnée la formule choisie : dix voyages, aller-retour... Il sera même possible de s'en servir à plusieurs, à condition de le valider autant de fois qu'il y a de voyageurs.

Comment procéder avec le «Tickarte » ? En l'insérant tout simplement dans la fente du boîtier-valideur, piste magnétique vers soi : un voyage sera alors décompté, le solde disponible s'affichant au dos de la carte. Précision importante : un «Tickarte » ne se recharge pas, il faut donc en acheter un autre lorsque le précédent n'est plus utilisable.

Où se les procurer ? Comme aujourd'hui pour les tickets, les « Tickartes » seront disponibles dans les 300 points de vente disséminés sur le territoire de la Communauté urbaine (généralement des tabacs - presse).

Le marché

Le marché billettique a été attribué en mars 2001 au groupement Schlumberger / ERG, pour un ensemble de prestations incluant des études fonctionnelles, le développement des logiciels, la fabrication des équipements et leur installation, la fourniture des cartes.

Le montant du marché s'élève à 16,5 M € et se répartit de la manière suivante : 9,8 M € pour l'équipement du réseau de bus et 6,7 M € pour le tramway. En ce qui concerne le tramway, 106 distributeurs de titres de transport seront installés dans le cadre de la première phase, 62 dans le cadre de la deuxième.

La communication

Etape 1 :

- Affichage sur les bus, du 19 au 25 mars (affichettes, flancs et arrières bus).
- Edition d'un supplément Sud Ouest le 3 avril. 40 000 exemplaires seront diffusés en sus aux principaux arrêts à partir du 7 avril.
- Diffusion de dépliants aux usagers : à partir du 24 mars pour les abonnements à tarif réduit, à partir du 17 avril pour le document général.

Etape 2

- Nouvelle campagne sur les bus du 16 au 22 avril.
- Distribution de présentoirs, fanions, stickers auprès des dépositaires à partir 15 avril.

Etape 3

- Campagne radio à partir du 28 avril.
- Campagne bus à compter du 30 avril.